

5 JUIN 1969

1255

Création artistique
Bureau C.A.3

LE MINISTRE d'ETAT chargé des AFFAIRES CULTURELLES

à Monsieur le MINISTRE de l'EDUCATION NATIONALE
Direction de l'Equipe-ment scolaire, universitaire et sportif
Division des Constructions industrialisées.

OBJET : Décoration, au titre du 1 %, de l'Ecole nationale de Perfectionnement de SAINT-PIERRE-du-MONT (Landes).

Je vous informe que le projet de décoration de l'établissement sus-visé a été accepté par la Commission pour l'étude des travaux de décoration des édifices publics.

Vous voudrez bien trouver, ci-joint, deux ampliation de l'arrêté portant agrément de M. Pierre SZEKELY pour la réalisation de cette décoration

2 juin 1969

Pour le Ministre d'Etat et par délégation,
l'Inspecteur général, Chef du Service
de la Création artistique,

J. BARBOT

Création artistique
Bureau C.A.3

-5 JUIN 1969

1267

Monsieur,

Je vous adresse, ci-joint, une ampliation de chacun des arrêtés du 2 juin 69 portant agrément des artistes et de leur projet pour la décoration, au titre du 1 %, des établissements suivants :

- Collège d'enseignement secondaire de CLAMECY (Nièvre) :
Artiste : M. Claude IDOUX, artiste peintre.
- Collège d'enseignement général de CONDAT-en-FENIERS (Cantal) :
Artiste : M. Louis CHAVIGNIER, sculpteur.
- Collège d'enseignement général de SAINT-DIDIER-en-VELAY (Haute-Loire) :
Artiste : M. François STAHLY, sculpteur.
- Collège d'enseignement général de SAUGUES (Haute-Loire) :
Artiste : M. Manuel CARGALEIRO, artiste peintre.
- Ecole nationale de Perfectionnement de STÉPIERRE-du-MONT (Landes) :
Artiste : M. Pierre SZEKELY, sculpteur.

J'appelle votre attention sur le fait que cette décision est un simple agrément et ne constitue pas une commande. Il vous appartient, en conséquence, d'intervenir auprès du Service constructeur ou de la Collectivité assumant la maîtrise de l'ouvrage, afin qu'un contrat soit établi en faveur de l'artiste, et que ses honoraires lui soient versés (1/3 à la commande, 1/3 en cours d'exécution du travail, le solde lorsque la réception en a été effectuée.

Veillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur général, Chef du service
de la Création artistique, BARBOT

J. BARBOT

Monsieur Marcel BRUN
Architecte
31, avenue de l'Opéra
PARIS 1er

COMMISSION PROVISOIRE POUR L'ETUDE DES PROJETS

DE DECORATION DANS LES EDIFICES PUBLICS

Séance du 29 avril 1969

2ème Section

PROCES-VERBAL

La Commission provisoire pour l'étude des projets de décoration dans les édifices publics s'est réunie, le 29 avril 1969, au service de la Création artistique.

Etaient présents :

- | | |
|---------------------------|---|
| M. Bernard ANTHONIOZ | - Inspecteur général, Chef du Service de la Création artistique, Président, |
| M. Jean BARBOT | - Sous-Directeur de la Création artistique, |
| M. Maurice ALLEMAND | - Inspecteur principal de la Création artistique, Rapporteur à la Commission, |
| M. Jack CHAMBRIN | - Artiste peintre, |
| Mlle Lucienne CLAUSSE | - Administrateur civil, Chef du Bureau des Achats et Commandes, |
| M. Maurice ESCHAPASSE | - Inspecteur principal de la Création artistique, Rapporteur à la Commission, |
| M. FICHET | - Membre du Groupe d'Etude des Conditions de la Création artistique, invité à titre d'observateur, |
| M. Pierre GAUDIBERT | - Conservateur du Musée municipal d'Art moderne de la Ville de Paris, |
| M. Blaise GAUTIER | - Directeur du Centre national d'Art contemporain, |
| Mlle Marie-Louise LALLIER | - Administrateur civil, Chef du Bureau des Travaux de décoration des Edifices publics, Secrétaire de la Commission, |
| M. Berto LARDERA | - Sculpteur, |
| M. Gaston LECLAIRE | - Architecte, représentant le Conseil général des Bâtiments de France, |
| M. Fernand RUDE | - Conseiller artistique, délégué à la Création artistique pour la Région Rhône-Alpes, |
| M. Pierre SEGAUD | - Sous-Directeur à la Direction de l'Equipement scolaire, universitaire et sportif du Ministère de l'Education nationale, |
| M. Jean THURIAU | - Administrateur civil à la Direction de l'Equipement scolaire, universitaire et sportif du Ministère de l'Education nationale, |
| M. Germain VIATTE | - Inspecteur principal de la Création artistique, Rapporteur à la Commission. |

M. ANTHONIOZ, Inspecteur général, Chef du Service de la Création artistique, ouvre la séance à 15 heures et la Commission passe immédiatement à l'examen des dossiers

Rapporteur : M. ALLEMAND

Architecte : M. BRUN, présent

Artiste : M. Pierre SZEKELY, sculpteur,

Crédit : 51 570 F.

Décoration :

Cette affaire a déjà été examinée par la Commission de la Création artistique lors de sa séance du 7 décembre 1967. La candidature et le projet de M. BOUSCAU ont été refusés et la Commission a demandé qu'il soit fait appel à un autre artiste. L'architecte a fait appel à M. SZEKELY.

Le projet de décoration est le suivant :

- Un groupe de sculptures composé de 7 éléments de granit du Tarn taillé par éclatement ou à la flamme. Chaque élément comprend 1 à 4 blocs et mesure 1,50m de hauteur environ. Ces éléments placés sur une longueur de 16m seraient entourés d'un cheminement en galets permettant l'accès des élèves et seront placés au centre d'une pelouse concave.

Sujet : Création élémentaire.

Prix : 49 680 F.

Il s'agit d'un excellent projet, parfaitement intégré à l'architecture.
Il est accepté.

P.V. Székely

1 ruelle des Célestins

91 Marcoussis

tél : régional 11

427 à Montlhéry

ECOLE NATIONALE DE PERFECTIONNEMENT

SAINT PIERRE DU MONT - LANDES

Architecte : Marcel BRUN

"Création Elémentaire" - projet de sculpture en granit, Pierre Szekely.

DESCRIPTION

Un groupe de sept éléments sculptés en granit, placés en libre alignement Sud-Nord, sur la grande plateforme légèrement concave du parc.

"La Création Elémentaire" est invitation à une promenade visuelle. Gamme plastique, elle est destinée à provoquer l'imagination, sinon la réflexion.

8 MAI 1967

883

Monsieur,

Le 1er mars dernier vous m'avez adressé, en complément à votre envoi du 10 janvier 1967, vos propositions pour la réalisation de la décoration, au titre du 1 %, de deux établissements d'enseignement construits suivant un procédé industriel (programme 1967).

Je vous informe que la candidature de M. Paul BECKER pour l'étude d'un dallage pour l'école nationale de perfectionnement de TRELISSAC, peut être retenue, sous réserve de la présentation de la maquette. De plus, il semblerait préférable de demander à cet artiste une composition géométrique comportant une harmonie de formes et de couleurs très simple.

Par contre il ne paraît pas possible de retenir celle de M. Claude BOUSCAU pour l'école nationale de perfectionnement de ST-PIERRE du MCNT.

Il vous appartient en conséquence de constituer le dossier habituel pour TRELISSAC et de m'aviser lorsque la maquette sera prête afin qu'elle soit soumise à l'examen de la Commission de la Création artistique, et de présenter la candidature d'un autre artiste pour ST-PIERRE du MCNT.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur général, Chef du Service
de la Création artistique,

B. ANTHONIOZ